

Traités et Affaires institutionnelles Le comité d'éthique ad hoc de la Commission européenne juge conformomination de José Manuel Barroso au sein de la banque américaine & International

31-10-2016

Le 31 octobre 2016, la Commission européenne a rendu public <u>l'avis</u> du comité d'éthique ad hoc sur la nomination de l'ancien président de la Commission européenne, José Manuel Barroso au poste de président non-exécutif au sein de la banque d'investissement américaine Goldman Sachs International.

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avait requis cet avis le 15 septembre 2016, après l'émoi politique et médiatique suscité par l'annonce, faite <u>le 8 juillet 2016</u>, de cette nomination.

José Manuel Barroso n'a pas fait preuve "du jugement prévenant" que l'on peut attendre violé les principes d'honnêteté et de délicatesse qu'il doit observer

Pour élaborer son avis, <u>le comité d'éthique ad hoc</u> de la Commission européenne, composé de l'ancien juge Christiaan Timmermans, de l'ancienne eurodéputée social-démocrate, Dagmar Roth-Behrendt, et de l'ancien Commission européenne, Heinz Zourek, s'est basée sur trois lettres : la lettre adressée <u>le 6 septembre 2016</u> Commission européenne, par la Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, la réponse du président de la Commiss Claude Juncker du <u>9 septembre 2016</u> ainsi que la lettre envoyée par José Manuel Barroso datée du <u>15 septem aux questions posées par la Commission européenne</u>.

Comme l'explique le comité d'éthique dans son avis, José Manuel Barroso a fait valoir dans sa lettre qu' "il a « Goldman Sachs International en tant que président non-exécutif de son conseil d'administration pour fournir conseils en rapport avec les affaires de la banque avec ses clients". M. Barroso déclare de plus qu'il n'a pi faire du lobbying pour le compte de Goldman Sachs et qu'il n'a pas l'intention de le faire. Il contest l'emploie comme "conseiller au sujet des discussions sur le Brexit", en avançant notamment l'argument que s'intervenue avant les résultats du vote, même si elle ne fut connue qu'après.

Comme sa nomination est intervenue vingt mois après la fin de son mandat, José Manuel Barroso n'était pas demander son avis au comité d'éthique, qui rappelle que la **période de carence de 18 mois prévue par le des commissaires** tient compte du fait que le risque de conflit d'intérêt, de transfert ou d'exploitation comm expérience et de son savoir, diminue avec le temps. Par contre, la fin de la période de carence ne signifie pas <u>l'article 245 (2)</u> du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui oblige légalement les anciens mocommission européenne au **respect des principes d'honnêteté et de délicatesse**, dont la violation peut et financières imposées par la Cour de justice de l'UE saisie par le Conseil ou la Commission.

Le comité d'éthique constate que les objections faites concernent plutôt la banque Goldman Sachs Internation d'une activité de banque d'investissement agressive, plus particulièrement critiquée pour son rôle dans le déc financière et pour le conseil en constructions financières capables de cacher la réalité de la dette de la Grèce" poste en lui-même. Et à ce titre, il considère que "M. Barroso devrait avoir été conscient et informé qu'en agi prêté le flanc aux critiques et risquait de nuire à la réputation de la Commission et de l'Union plus généralempreuve de négligence." "M. Barroso n'a pas fait montre du jugement prévenant que l'on pourrait atte qui a occupé un poste à haute responsabilité pendant de si longues années", en déduisent-ils.

Le comité d'éthique ne nie pas **le lien entre son ancienne fonction de président et ses nouvelles respc** président de la Commission, il a été "directement et étroitement impliqué dans la crise financière, la crise bar et leurs conséquences pour l'UE, l'Union économique et monétaire ne particulier. Il a participé au développem crise et de la création de nouveaux instruments contre les conséquences de ces crises, telles que l'Union ban la survenue de nouvelles. Son expérience et sa connaissance de ces matières seront précieuses pour Goldma

Toutefois, le comité d'éthique avance sur ce point, comme sur d'autres, le fait que **la période de carence, c conflits, a été respectée**. "Le Code part de l'idée que passée cette période, un ancien commissaire est en p accepter des occupations liées aux domaines dont il a été responsable comme commissaire", affirme ainsi le ajoutant qu'il n'est pas de son ressort de dire "si le Code est suffisamment strict à ce sujet".

Par contre, pour ce qui est des **principes d'honnêteté et de délicatesse**, qui, constate-t-il, sont des notior n'a pas encore eu l'occasion de clarifier, le comité d'éthique ad hoc se demande si "le seul fait de créer une aç réputation de la Commission et de l'UE sont suffisants pour conclure à une violation du devoir imposé par l'ar **"une indication pertinente mais pas suffisante par elle-même"**. Pour cause, Goldman Sachs opère léga intérieur mais même si elle "pourrait être considérée comme l'avant-garde du capitalisme agressif, dès lors q droit, ce n'est en soi pas contraire à la loi d'accepter un poste dans la banque." En conclusion de leur avis, cit Manuel Barroso, dans lequel ce dernier déclare qu' "[il n'a] pas été engagé pour faire du lobbying pour le corret [n'a] pas l'intention d'en faire", **les trois membres du comité disent considérer cet engagement con devoirs d'intégrité et de discrétion.**

Le comité d'éthique **juge infondé le reproche fait à l'ancien commissaire d'être engagé pour discuter du Brexit**. Le comité dit ne pas avoir de raison de douter que José Manuel Barroso, comme il le déclare, n'a

Brexit. Même dans le cas contraire, la période de carence de 18 mois aurait été observée et, de plus, le Brexi ad hoc une "matière nouvelle et non liée au mandat de la Commission Barroso".

Enfin, pour ce qui est du reproche plus général de pantouflage, le comité d'éthique rappelle qu'outre le respecarence, il faut également mettre en balance les intérêts de la Commission et l'intérêt légitime qu'a commissaire de poursuivre sa carrière dans le secteur privé.

La Commission a fait savoir qu'elle se donnait le temps désormais d'analyser l'avis, en vue de prendre d'éven

L'Ombudsman envisage toujours d'ouvrir une enquête

"A la lumière de récents échanges entre la Commission et l'Ombudsman, il apparaît que la Commission n'a pa le Code de conduite", prévient toutefois la Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, dans <u>un communiqué de proctobre 2016</u>. Dans sa prise de position, l'Ombudsman, fait **trois observations**. Le comité reconnaît les don réputation de la Commission et de l'UE, mais atteste que légalement, M. Barroso n'a pas enfreint le code de que ce n'est pas son rôle de déterminer si le code de conduite est assez sévère et enfin, le comité semble ava seulement sur la lecture des trois documents déjà dans le domaine public. Enfin, le comité n'a pas eu recours pertinents, n'en a pas demandés ni reçus et n'a non plus conduit d'entretiens.

Au vu de ces observations et "de la préoccupation qui continue d'être manifestée par la nomination de M. Bar conduite existant, l'Ombudsman réfléchit aux prochaines étapes – y compris une éventuelle enquête relation avec cette question importante", prévient-elle.

ALTER-EU demande la fin de "l'auto-régulation éthique" de la Commission européenne

Dans un <u>communiqué de presse</u> daté du 2 novembre 2016, le collectif d'ONG "Alter-EU" (Alliance pour une transparence et d'éthique en matière de lobbying) réitère ses appels à la réforme du Code de conduite des cc lancés par le passé. "Si un ancien président de la Commission peut, après seulement 20 mois, rejoindre Gold International pour diriger et conseiller, et faire cela sans rompre de règles éthiques, il est clair que ces règles changées", dit le collectif en rappelant les préoccupations de plus de 200 000 citoyens qui ont signé les deux <u>octobre 2016</u>, mais aussi d'eurodéputés, de l'Ombudsman, de chefs d'Etat et même de membres du personneuropéennes.

ALTER-EU souligne le besoin d'un changement de culture de règle et de pratique dans la Commission de telle pantouflage ne soit plus vu comme une partie normale de 'business as usual'." Le traité qui requiert intégraprès le mandat, doit être reflété dans les règles éthiques et les anciens commissaires doivent être emplois impliquant du lobbying ou risquant un conflit d'intérêt pour au moins trois ans.

"Il faut en tout cas **abolir l'auto-régulation éthique** par laquelle des commissaires prennent des décisions d'ex-collègues", ajoute ALTER-EU. "L'indépendance de l'actuel comité d'éthique ad hoc est douteuse comme s choisis par les commissaires et sont tendanciellement des gens du milieu européen". La prise de décision sur commissaires devrait au contre prise par un corps éthique permanent, professionnel, transparent et complète

ALTER-EU fait référence également au vote par le Parlement européen, dans sa position sur le budget adopté d'un gel de 20 % des rémunérations des anciens commissaires, jusqu'à ce que la Commission mette en place plus strict et constate que "la pression augmente réellement sur Juncker pour qu'il annonce une réforme".

Pour en savoir plus

- L'avis du comité éthique ad hoc de la Commission européenne sur la nomination de José Manuel Barroso à Goldmar langue anglaise) PDF
- Deux pétitions demandent une lutte renforcée contre le pantouflage
- → Nomination de José Manuel Barroso chez Goldman Sachs Jean-Claude Juncker a rapidement répondu à la Médiatri clarifications dans cette affaire
- → <u>La Médiatrice demande des clarifications à Jean-Claude Juncker au sujet de la nomination de Barroso en tant que pronseiller chez Goldman Sachs</u>
- Après la nomination de José Manuel Barroso à Goldman Sachs, l'ONG Alter-UE demande la refonte des règles empê anciens commissaires européens
- → <u>L'enqagement de l'ancien président de la Commission européenne José Manuel Barroso par la banque américaine G</u> vives controverses jusqu'au cœur des institutions européennes
- → <u>La Médiatrice européenne appelle la Commission à renforcer la lutte contre le "pantouflage" des fonctionnaires de l' dans des recommandations à la Commission européenne et dans son rapport annuel</u>
- → Le Médiateur européen ouvre une enquête sur la manière dont la Commission met en pratique ses règles concernar cas de "portes tournantes"

Dernière mise à jour de cette page le : 03-11-2016



